

États financiers

Conseil scolaire acadien provincial

31 mars 2018

Contenu

	Page
Responsabilité de la direction sur les états financiers	1
Rapport des auditeurs indépendants	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats	5
État du surplus accumulé	5
État des flux des actifs financiers nets	6
État des flux de trésorerie	7
Notes relatives aux états financiers	8-18
Annexe A - Détails supplémentaires des revenus	19
Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses	20-21
Annexe C - Détails supplémentaires des immobilisations	22

Responsabilité de la direction sur les états financiers

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et l'intégrité et l'objectivité de ces déclarations sont la responsabilité de la direction. La direction est également responsable de toutes les notes afférentes aux états financiers et les annexes supplémentaires, ainsi de veiller à ce que cette information est conforme, le cas échéant, avec les informations contenues dans les états financiers. Un résumé des conventions comptables est décrit à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations affectant la période comptable en cours ne peut pas être déterminée avec certitude avant les périodes futures.

La direction est également responsable de la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est produite d'une façon fiable. Les contrôles internes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, les transactions sont autorisées et enregistrées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et une information financière fiable est disponible en temps opportun pour la préparation des états financiers.

Le conseil est responsable d'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information et de contrôle interne, et exerce ces responsabilités par le comité d'audit. Le conseil examine les états financiers internes sur une base mensuelle et les états financiers audités externes à chaque année. Le comité d'audit examine également toute information significative financière ou de contrôle interne avant leur approbation des états financiers.

Les auditeurs externes, White Perkins Associates Chartered Professional Accountants Inc., effectuent un examen indépendant, conformément aux normes canadiennes d'audit, et exprime leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont accès libre et complet aux membres de la direction du Conseil scolaire acadien provinciale, au besoin. Le rapport d'audit accompagné décrit leur responsabilité, la portée de leur examen et leur opinion sur les états financiers.

Au nom du Conseil scolaire acadien provinciale

Janine Saulnier, MBA
Directrice des finances

Renaud d'Entremont, CPA, CA
Coordonnateur des finances

le 7 juillet 2018

Rapport des auditeurs indépendants

Au président et aux membres du
Conseil scolaire acadien provincial

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil scolaire acadien provincial, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats et surplus accumulé, des flux des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes canadiennes d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire acadien provincial au 31 mars 2018, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Notre audit a été effectué avec le but de pouvoir former une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. Les annexes des revenus, dépenses et immobilisations sur les pages 19 à 22 sont présentées à titre d'information supplémentaire et ne sont pas un élément requis des états financiers. Ces informations ont été soumises à nos procédures d'audit applicables, mais seulement dans la mesure nécessaire pour exprimer une opinion sur l'audit des états financiers pris dans leur ensemble.

Yarmouth, Canada
le 7 juillet 2018

White Perkins Associates
Comptables professionnels agréés

Conseil scolaire acadien provincial

État de la situation financière

Au 31 mars

2018

2017

Actifs financiers

Encaisse		
Encaisse	4 210 341 \$	2 406 638 \$
Encaisse affectée – fonds générés par les écoles	1 226 114	1 140 023
Sommes à recevoir		
Province de la Nouvelle-Écosse	16 718 497	14 681 873
Gouvernement du Canada	3 212 031	1 359 341
Autres	<u>271 815</u>	<u>474 031</u>
Total des actifs financiers	<u>25 638 798 \$</u>	<u>20 061 906 \$</u>

Passifs financiers

Sommes à payer – fournisseurs	2 901 833 \$	2 264 142 \$
Sommes à payer		
Province de la Nouvelle-Écosse	23 423	59 885
Gouvernement du Canada	654 279	2 512
Municipalités	14 422	19 964
Autres	64 426	57 969
Charges à payer	1 846 229	1 872 890
Avantages postérieurs à l'emploi (Note 5)	9 351 067	8 490 569
Revenus reportés	5 974 086	2 666 535
Province de la Nouvelle-Écosse - régime de retraite (Note 6)	<u>3 892 984</u>	<u>3 930 184</u>

Total des passifs financiers

24 722 749 **19 364 649**

Actifs financiers nets

916 049 **697 256**

Actifs non financiers

Immobilisations (Annexe C)	569 988	611 193
Frais payés d'avance	<u>44 641</u>	<u>72 852</u>
Total des actifs non financiers	<u>614 629</u>	<u>684 045</u>

Surplus (déficit) accumulé affecté – fonds générés par les écoles	1 226 114	1 140 023
Surplus (déficit) accumulé – affecté – amortissement capital	569 988	611 193
Surplus (déficit) accumulé non affecté	<u>(265 424)</u>	<u>(369 914)</u>

Surplus accumulé (Note 1)

1 530 678 \$ **1 381 302 \$**

Engagements (Note 7)

Ratifié au nom du Conseil scolaire

_____ président

_____ membre du Conseil

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.



Conseil scolaire acadien provincial

État des résultats

Exercice clos le 31 mars	2018		2017
	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u> (Note 9)
Revenus			
Province de la Nouvelle-Écosse (Annexe A)	75 000 000 \$	75 484 807 \$	69 858 428 \$
Gouvernement du Canada (Annexe A)	3 500 000	2 925 270	3 438 692
Allocations des conseils municipaux (Annexe A)	1 000 000	947 848	717 095
Autres revenus (Annexe A)	3 000 000	2 749 276	2 944 123
Total des revenus	82 500 000	82 107 201	76 958 338
Dépenses			
Gouvernance du Conseil scolaire (Annexe B)	525 000	502 631	550 126
Bureau de la direction général (Annexe B)	1 425 000	1 415 063	1 244 689
Services des finances (Annexe B)	750 000	728 720	646 579
Service de ressources humaines (Annexe B)	575 000	572 162	547 574
Services scolaires (Annexe B)	57 100 000	56 409 774	51 335 602
Service des opérations (Annexe B)	15 500 000	16 022 871	16 305 200
Initiatives du CSAP (Annexe B)	2 500 000	2 331 989	2 372 641
Élaboration de programmes (Annexe B)	950 000	902 804	931 584
CPRP (Annexe B)	675 000	743 257	671 119
Fonds générés par les écoles	2 500 000	2 328 554	2 302 242
Total des dépenses	82 500 000	81 957 825	76 907 357
Surplus (déficit) annuel	- \$	149 376 \$	50 981 \$

État du surplus accumulé

Exercice clos le 31 mars	2018	2017
Surplus accumulé, au début de l'exercice	1 381 302 \$	1 330 322 \$
Surplus annuel	<u>149 376</u>	<u>50 981</u>
Surplus accumulé, à la fin de l'exercice	<u>1 530 678 \$</u>	<u>1 381 302 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial État des flux des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars

	2018	2017
	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	697 257 \$	586 696 \$
Changements durant l'exercice		
Surplus annuel	149 376	50 981
Amortissement des immobilisations	41 205	49 408
Augmentation des frais payés d'avance	<u>28 211</u>	<u>10 171</u>
Augmentation des actifs financiers nets	<u>218 792</u>	<u>110 560</u>
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	<u>916 049 \$</u>	<u>697 257 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

États des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

2018

2017

Transactions opérationnelles

Surplus annuel	149 376 \$	50 981 \$
Amortissement	41 205	49 408
Sommes à recevoir	(3 687 098)	(315 901)
Dépenses payées d'avance	28 211	10 171
Sommes à payer	2 050 548	(39 525)
Revenus reportés	<u>3 307 552</u>	<u>2 137 053</u>
	<u>1 889 794</u>	<u>1 892 187</u>
Augmentation de trésorerie	1 889 794	1 892 187
Encaisse, au début de l'exercice	<u>3 546 661</u>	<u>1 654 474</u>
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>5 436 455</u> \$	<u>3 546 661</u> \$

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

Conseil scolaire acadien provincial (le « Conseil ») est une entité juridique indépendante, avec 18 conseillers scolaires élus comme le stipule la Loi sur l'éducation. Le Conseil fournit une gamme de services d'enseignement pour tous les programmes d'enseignement de niveau primaire à 12e dans les écoles publiques au sein de la province de la Nouvelle-Écosse. Le Conseil est enregistré comme un organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels aux donateurs, aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément à cette Loi.

1. Conventions comptables

Ces états financiers sont préparés selon les principes de comptabilité généralement acceptés au Canada pour le secteur public qui, pour fins des états financiers du Conseil scolaire, sont représentés par les recommandations du Conseil de comptabilité du secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), augmentés où il est approprié par d'autres normes ou déclarations de comptabilité.

Ces états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables significatives qui suivent:

Conventions comptables significatives

Entité déclarante

L'état de la situation financière est présenté en utilisant les principes prescrits par le Ministère de l'Éducation. Les fonds d'affectation spéciale ne sont pas inclus dans l'état des résultats ou l'état de la situation financière.

Revenus

Les transferts des gouvernements (provinciaux, fédéraux et municipaux) aux fins de l'exploitation et d'immobilisations sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel tous les critères d'admissibilité et / ou stipulations ont été atteints et les montants sont autorisés. Tout financement reçu avant de satisfaire à ces conditions est reporté jusqu'à ce que les conditions soient respectées. Lorsque les revenus sont reçus sans critères d'admissibilité ou stipulations, ils sont reconnus lorsque les transferts sont autorisés.

Toutes contributions non gouvernementales ou subventions / revenus d'origine externe qui sont affectés tels qu'ils doivent être utilisés à une fin déterminée sont comptabilisés comme produits dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins spécifiées. Tout montant affecté qui est reçu avant que les critères ont été respectés est comptabilisé comme un passif jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins spécifiques.

Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail.

Le revenu de placements est comptabilisé à titre de revenus dans l'année où il est gagné.

Dépenses

Les dépenses sont inscrites en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les coûts des inventaires d'approvisionnements achetés durant l'année. Des provisions sont prévues pour des pertes probables sur certains comptes à recevoir et responsabilités conditionnelles lorsqu'il est possible qu'une responsabilité existe et que le montant peut être déterminé de façon raisonnable. Ces provisions sont mises à jour lorsque les estimés sont révisés et/ou au moins annuellement.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans la préparation des états financiers du Conseil, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants déclarés des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels et les montants des recettes et des dépenses. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie

Trésorerie comprend la caisse et les comptes bancaires, les découverts bancaires et les instruments d'argent temporaires très liquides avec échéance initiale de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés des activités de financement.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent les débiteurs, l'encaisse, les dettes bancaires, les investissements, les créditeurs, et les montants liés aux personnes apparentées. Sauf indication contraire, l'avis de la direction est que le Conseil n'est pas exposé à un risque significatif d'intérêt, de monnaie ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers rapproche leur valeur comptable.

Actifs financiers

Encaisse et les quasi-espèces sont inscrites au coût qui rapproche la valeur approximative du marché.

Les comptes à recevoir sont inscrits au montant principal moins les provisions pour créances douteuses.

Passifs

Les enseignants participent à un plan de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les autres employés participent à un plan de pension établi et géré par l'Association des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse.

Revenus reportés

Certains montants reçus en vertu de la législation, de réglementation ou d'accord ne peuvent être utilisés que dans la conduite de certains programmes ou dans la prestation de services et transactions spécifiques. Ces montants sont reconnus comme revenu pour l'exercice que les dépenses connexes sont engagées et/ou le service effectué.

Actifs financiers nets

Les actifs financiers nets représentent l'excédent des actifs financiers du Conseil sur ses passifs financiers.

Surplus accumulé

Le surplus accumulé représente les actifs du Conseil scolaire moins les passifs financiers et les actifs non-financiers. Cela représente le solde accumulé du surplus et/ou déficit accumulé découlant des opérations du Conseil. Le surplus accumulé est comptabilisé comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Surplus (déficit) accumulé affecté – fonds générés par les écoles	1 226 114 \$	1 140 023\$
Surplus (déficit) accumulé – affecté – amortissement capital	569 988	611 193
Surplus (déficit) accumulé non affecté	<u>(265 424)</u>	<u>(369 914)</u>
Surplus accumulé (Note 1)	<u>1 530 678 \$</u>	<u>1 381 302\$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Conventions comptables (suite)

Actifs non-financiers

Les actifs corporels ont une vie utile qui s'étend plus loin que la période de comptabilité, sont maintenus pour l'approvisionnement de biens et services et ne sont pas vendus dans les opérations ordinaires du Conseil. Les actifs corporels sont inscrits au coût historique net (ou au coût estimé lorsque les coûts actuels ne sont pas connus) et comprennent tous les coûts attribuables directement aux acquisitions, constructions, développements et installations des actifs corporels, moins l'intérêt. Les actifs corporels comprennent les terrains, les édifices, l'équipement informatique et logiciels et les véhicules. Les actifs corporels ne comprennent pas les objets intangibles ou les actifs acquis par titres. Il est à noter que les édifices et les autobus financés par la Province de la Nouvelle-Écosse et transférés aux conseils scolaires sont comptabilisés dans les états financiers de la Province, et non pas dans ceux des conseils scolaires.

Les immobilisations financées par le Conseil qui rencontrent les seuils conformément au «Nova Scotia's Tangible Capital Assets Accounting Policy» sont comptabilisées comme additions. Les seuils et taux d'amortissement, utilisant la méthode de l'amortissement décroissant et conformément à cette politique, sont:

Édifices	250 000 \$	5%
Améliorations d'écoles	150 000 \$	5%
Améliorations foncières	250 000 \$	5%
Ordinateurs	25 000 \$	50%
Automobiles	15 000 \$	35%
Équipement	50 000 \$	20%
Logiciels	250 000 \$	50%

Les frais payés d'avance sont les déboursements comptants pour les biens ou services, sauf les actifs capitaux tangibles et les inventaires d'approvisionnements, dont tout ou une partie fournira des bénéfices économiques dans une ou plusieurs périodes futures. Le montant payé d'avance est reconnu comme une dépense dans l'année où les biens ou services sont utilisés ou épuisés.

2. Endettement bancaire

Le Conseil scolaire acadien provincial, conformément à la loi scolaire, a une ligne de crédit autorisée de 705 000 \$, (602 000 \$ en date du 1^{er} avril 2017), avec la Banque de Montréal. En date du 31 mars 2018, cette ligne de crédit était nul (2017 – nul).

3. Régimes de retraite

Le personnel d'enseignement du Conseil est couvert par un régime de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la Province de la Nouvelle-Écosse. Les charges de retraite et les obligations liées à ce plan sont la responsabilité directe de la Province. Par conséquent, aucuns frais et/ou obligations liées à ce plan sont incluses dans les états financiers du Conseil.

Les employés permanents du personnel de soutien sont couverts par un régime de retraite interentreprises géré par l'Association des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

4. Réserve de prévoyance

Le Nova Scotia School Insurance Exchange offre à tous les abonnés une couverture pour les biens, la responsabilité, les erreurs et les omissions dans le cas de réclamations ne dépassant pas la limite auto assurée par réclamation pour un total annuel par police. Le Conseil scolaire a cotisé un montant de 193 515\$ (179 987 \$ en date du 31 mars 2017) pour l'année et aucune autre cotisation pour les réclamations relatives à la responsabilité n'est prévue au 31 mars 2018. Le Nova Scotia School Insurance Exchange respecte actuellement le test minimal de capital établi par le surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

5. Avantages postérieurs à l'emploi

I. Congés de maladie accumulés - enseignants

Le Conseil fournit des prestations pour congé de maladie pour le personnel enseignant conformément aux différentes ententes collectives et conditions d'emploi qui sont disponible sur le site WEB du CSAP.

Eckler Ltd. a fourni à la Province de la Nouvelle-Écosse, le 19 avril 2018, une évaluation actuarielle des obligations du Conseil pour les congés de maladie accumulés à des fins comptables. Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation étaient fondées sur les meilleures estimations du Conseil. Ces hypothèses impliquent des prévisions de taux d'utilisation futurs, des augmentations de salaires, le coût de la dette à long terme et le roulement et la date de mortalité du personnel enseignant.

Hypothèses actuarielles – enseignant

Taux d'actualisation:	3,42% par an
Âge de la retraite:	50% à la règle de 85 ans, le reste à la date la plus rapprochée entre l'âge de 62 ans avec 10 années de service, l'âge de 35 ans de service et l'âge de 65 ans avec 2 ans de service
Mortalité:	100% de CPM-2014 Public avec des améliorations futures en conformité avec l'échelle CPM-B
Résiliation:	5% par an dans les deux premières années d'emploi
Salaires -taux de croissance:	0% au 1 ^{er} avril 2015, 0% au 1 ^{er} avril 2016, 1,0% au 1 ^{er} avril 2017, 1,5% au 1 ^{er} avril 2018, 0,5% au 31 mars 2019 et 2,0% par an du 1 ^{er} avril 2019 plus l'échelle d'augmentation annuelle.

Les augmentations de salaire sont les suivants:

<u>Groupe d'âge</u>	<u>Augmentation annuelle</u>
Moins de 30 ans	3,25%
30-34	2,75%
35-39	2,25%
40-44	1,75%
45-49	1,25%
50-59	0,75%
60 +	0,00%

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

5. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Utilisation de congés de maladie actuelle pour l'obligation de prestation du 31 mars 2018 et coût de service actuel pour 2018 :

- Le montant prévu pour le congé de maladie actuel utilisé par année scolaire est la suivante (c.à.d. le nombre moyen de jours de maladie actuelle utilisée par année scolaire) :
 - 7,6 jours par année scolaire pour les hommes
 - 8,8 jours par année scolaire pour les femmes
- Le montant prévu pour la provision de congés de maladie net pour un employé à temps plein est de 20 jours moins le montant prévu pour le congé de maladie actuelle utilisée (c.à.d. 17,6 jours pour les hommes, 15,6 jours pour les femmes)

L'utilisation des congés de maladie en cours et l'utilisation de la banque de congés de maladie a été développée à partir d'une analyse de l'utilisation des congés de maladie des enseignants de la Nouvelle-Écosse durant les années fiscales 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Continuité de la responsabilité des congés de maladie accumulés – enseignant

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	6 104 974 \$	5 211 716 \$
Coût de service actuel	998 700	954 500
Intérêt sur l'obligation	223 169	200 457
Moins: congés pris	(313 000)	(313 000)
(Gains) pertes actuariels	<u>(2 843 400)</u>	<u>51 300</u>
Obligation de prestations, fin de l'année	4 170 443	6 104 974
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	<u>(4 170 443)</u>	<u>(6 104 974)</u>
Pertes actuariel non amortis	<u>(4 715 057)</u>	<u>(1 987 977)</u>
Responsabilité des prestations	<u>(8 885 500) \$</u>	<u>(8 092 951) \$</u>

II. Congés de maladie accumulés – personnel de soutien

Morneau-Shepell a fourni à la province de Nouvelle-Écosse, le 28 février 2018, les chiffres de divulgation financière demandée pour les prestations de congés de maladie pour le personnel de soutien de tous les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse pour l'exercice clos le 31 mars 2018. Les résultats comptables sont fondés sur la compréhension des méthodes prescrites en vertu de la section PS 3250 du Manuel de comptabilité du secteur public de CPA Canada qui s'applique aux congés de maladie et aux indemnités de départ. Les données comprenaient la période de service continu, la date de naissance, le salaire annuel et les heures contractuelles de travail.

Hypothèses actuarielles – personnel de soutien

Date de valorisation:	31 mars, 2015
Taux d'actualisation annuel:	3,42% par an
Augmentation annuelle du salaire:	1,0% au 1 ^{er} avril 2015, 1,0% au 1 ^{er} avril 2016, 2,0% au 1 ^{er} avril 2017, 2,5% par an à partir du 1 ^{er} avril 2018, 3,5% par an à partir du 1 ^{er} avril 2019 et 3,0% au 1 ^{er} avril 2020 et à toute date d'évaluation par la suite

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

5. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Exemple de l'utilisation de l'excédent net
taux d'utilisation de congés de maladie :

<u>Age</u>	<u>Heures</u>	<u>Age</u>	<u>Heures</u>	<u>Age</u>	<u>Heures</u>
20	3,9	40	7,8	60	28,2
25	4,8	45	8,7	65	36,9
30	5,8	50	11,0	70	45,5
35	6,8	55	19,6		

Résiliation:	Néant
Mortalité pré-retraite:	Néant
Âge de la retraite:	10% à 59 ans, 20% à 60 ans, 10% à chaque âge 61-64, 50% à chaque âge 65-69, 100% à 70 ans. Cependant, 20% chaque année à la date la plus rapprochée de 60 ans avec 2 ans de service ou 50 ans à la règle de 80 et 40% avec 35 ans de service (si plus haut)
Méthode d'évaluation actuarielle:	Unités de crédit projetées – service au prorata à la date d'utilisation

Continuité de la responsabilité des congés de maladie accumulés – personnel de soutien

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	637 701 \$	564 758 \$
Coût de service actuel	117 578	110 269
Intérêt sur l'obligation	22 487	20 786
Moins: congés pris	(90 508)	(89 168)
(Gains) pertes actuariels	6 281	31 056
Obligation de prestations, fin de l'année	<u>693 539</u>	<u>637 701</u>
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	(693 539)	(637 701)
Pertes actuariel non amortis	<u>227 971</u>	<u>240 083</u>
Responsabilité des prestations	<u>(465 568) \$</u>	<u>(397 618) \$</u>

Sommaire de la responsabilité des congés de maladie accumulés

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Responsabilité des congés de maladie – enseignant	(8 885 500) \$	(8 092 951) \$
Responsabilité des congés de maladie– personnel de soutien	<u>(465 567)</u>	<u>(397 618)</u>
Total responsabilité des congés de maladie	<u>(9 351 067) \$</u>	<u>(8 490 569) \$</u>

Le Conseil a reconnu dans ces états financiers, la responsabilité associée aux congés de maladie accumulés des membres du personnel de soutien. Le Conseil a enregistré une créance correspondante de la Province de la Nouvelle-Écosse, qui en a assumé la responsabilité jusqu'au 31 mars 2018.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

6. Régime de retraite

I. Indemnités de départ – enseignants

Le Conseil fournit des prestations pour le personnel enseignant conformément aux différentes ententes collectives et conditions d'emploi qui sont disponible sur le site WEB du CSAP.

Eckler Ltd. a fourni à la Province de la Nouvelle-Écosse, le 1 juin 2018, une évaluation actuarielle des obligations du Conseil pour les indemnités de départ à des fins comptables. Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation étaient fondées sur les meilleures estimations du Conseil. Ces hypothèses impliquent des prévisions de taux d'utilisation futurs, des augmentations de salaires, le coût de la dette à long terme et le roulement et la date de mortalité du personnel enseignant.

La province a gelé les charges sous les programmes d'indemnités de départ au 1 août 2015. Les indemnités de départ continueront d'être payées à la retraite sur la base du taux de rémunération à la retraite, cependant les années de service ne vont plus accumuler passé le 1^{er} août 2015. L'obligation sera basé sur les années de services reconnus jusqu'au 1^{er} août 2015 en utilisant les taux de rémunération prévus à la retraite.

La section PS 3250 exige que tous les gains et pertes non amortis soient reconnus sur le plan de réduction. Les gains et pertes actuariels qui sont révélées après la réduction du plan doivent être sur la durée moyenne de service résiduelle (EARSL) des employés actifs.

Hypothèses actuarielles – enseignant

Taux d'actualisation: 3,42% par an
Salaire -taux de croissance: 1,0% au 1^{er} avril 2017, 1,5% au 1^{er} avril 2018, 0,5% au 31 mars 2019 et 2,0% par an du 1^{er} avril 2019 plus l'échelle d'augmentation annuelle.

Les augmentations de salaire sont les suivants:

<u>Groupe d'âge</u>	<u>Augmentation annuelle</u>
Moins de 30 ans	3,25%
30-34	2,75%
35-39	2,25%
40-44	1,75%
45-49	1,25%
50-59	0,75%
60 +	0,00%

Âge de la retraite: 50% à la règle de 85 ans, le reste à la date la plus rapprochée entre l'âge de 62 ans avec 10 années de service, l'âge de 35 ans de service et l'âge de 65 ans avec 2 ans de service

Mortalité: Aucune mortalité pré-retraite supposé
Terminaison: Néant
Invalidité: Néant

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

6. Régime de retraite (suite)

Continuité de la responsabilité des indemnités de départ – enseignant

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	3 432 954 \$	3 206 903 \$
Coût de service actuel	-	-
Intérêt sur l'obligation	116 488	114 973
Impact de la réduction	-	-
Autres (services antérieurs, transferts, etc.)	(42 100)	-
Moins: bénéfices payés	(190 138)	(108 022)
(Gains) pertes actuariels	<u>68 200</u>	<u>219 100</u>
Obligation de prestations, fin de l'année	3 385 404	3 432 954
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	<u>(3 385 404)</u>	<u>(3 432 954)</u>
Pertes actuariel non amortis	<u>41 706</u>	<u>141 939</u>
Responsabilité des prestations	<u>(3 343 698) \$</u>	<u>(3 291 015) \$</u>

II. Indemnité de départ – personnel de soutien

Pour le personnel de soutien, les descriptions pour les indemnités de départ et les copies des parties pertinentes des conventions collectives et des lettres d'entente pour les différents conseils d'administration et syndicaux / groupes non syndiqués ont été fournies par la province de la Nouvelle-Écosse pour les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse.

Les calculs ont été effectués sur la base des données fournies par la province de la Nouvelle-Écosse pour les congés de maladie et les indemnités de départ. Cette information a été complétée par des données fournies par les conseils scolaires. Les données comprenaient la période de service continu avec la province, la date de naissance, le salaire annuel et les heures contractuelles de travail et certains détails concernant les prix gelés.

Morneau Shepell a fourni à la Province de la Nouvelle-Écosse, le 29 juin 2018, une évaluation actuarielle des obligations du Conseil pour les indemnités de départ à des fins comptables. Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation étaient fondées sur les meilleures estimations du Conseil. Ces hypothèses impliquent des prévisions de taux d'utilisation futurs, des augmentations de salaires, le coût de la dette à long terme et le roulement et la date de mortalité du personnel de soutien.

La province a gelé les charges sous les programmes d'indemnités de départ au 1 avril 2015. Les indemnités de départ continueront d'être payées à la retraite sur la base du taux de rémunération à la retraite, cependant les années de service ne vont plus accumuler passé le 1^{er} avril 2015. L'obligation sera basé sur les années de services reconnus jusqu'au 1^{er} avril 2015 en utilisant les taux de rémunération prévus à la retraite.

La section PS 3250 exige que tous les gains et pertes non amortis soient reconnus sur le plan de réduction. Les gains et pertes actuariels qui sont révélées après la réduction du plan doivent être sur la durée moyenne de service résiduelle (EARSL) des employés actifs.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

6. Régime de retraite (suite)

Hypothèses actuarielles – personnel de soutien

Date de valorisation:	31 mars, 2015
Taux d'actualisation annuel:	3,42% par an
Augmentation annuelle du salaire:	1,0% au 1 ^{er} avril 2015, 1,0% au 1 ^{er} avril 2016, 2,0% au 1 ^{er} avril 2017, 2,5% par an à partir du 1 ^{er} avril 2018, 3,5% par an à partir du 1 ^{er} avril 2019 et 3,0% au 1 ^{er} avril 2020 et à toute date d'évaluation par la suite

Hypothèses actuarielles – personnel de soutien

Résiliation:	Néant
Mortalité pré-retraite:	Néant
Âge de la retraite:	10% à 59 ans, 20% à 60 ans, 10% à chaque âge 61-64, 50% à chaque âge 65-69, 100% à 70 ans. Cependant, 20% chaque année à la date la plus rapprochée de 60 ans avec 2 ans de service ou 50 ans à la règle de 80 et 40% avec 35 ans de service (si plus haut)
Méthode d'évaluation actuarielle:	Unités de crédit projetées – service au prorata à la date d'utilisation

Continuité de la responsabilité des indemnités de départ – personnel de soutien

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Obligation de prestations, au début de l'année	623 016 \$	651 339 \$
Coût de service actuel	-	-
Intérêt sur l'obligation	19 007	22 172
Impact de la réduction	42 020	-
Autres (services antérieurs, transferts, etc.)	-	-
Moins: bénéfices payés	(144 436)	(75 145)
(Gains) pertes actuariels	4 970	24 650
Obligation de prestations, fin de l'année	<u>544 577</u>	<u>623 016</u>
Actifs du plan	-	-
Situation du financement	(544 577)	(623 016)
Pertes actuariel non amortis	<u>(4 709)</u>	<u>(16 153)</u>
Responsabilité des prestations	<u>(549 286) \$</u>	<u>(639 169) \$</u>

Sommaire de la responsabilité des indemnités de départ accumulés

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Responsabilité des indemnités de départ – enseignant	(3 343 698) \$	(3 291 015) \$
Responsabilité des indemnités de départ – personnel de soutien	<u>(549 286)</u>	<u>(639 169)</u>
Total responsabilité des indemnités de départ	<u>(3 892 984) \$</u>	<u>(3 930 184) \$</u>

Le Conseil a reconnu dans ces états financiers, la responsabilité associée aux indemnités de départ des membres du personnel enseignant et du personnel de soutien. Le Conseil a enregistré une créance correspondante de la Province de la Nouvelle-Écosse, qui en a assumé la responsabilité jusqu'au 31 mars 2018.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

7. Engagements

Service de transport

Le Conseil a conclu un contrat pour le service de transport jusqu'au 30 juin 2020. Le coût annualisé approximatif de ce contrat par année est le suivant:

2018-2019	4 578 056\$
2019-2020	4 674 167\$

Le prix du contrat fluctuera en fonction de diverses dispositions de l'entente, y compris le nombre d'autobus scolaires et les prix du carburant, ainsi que les variations de l'indice des prix à la consommation.

8. Allocation de retraite

Au cours de l'année, les employés admissibles (enseignants et non syndiqués) ont eu la possibilité de choisir un versement anticipé pour le service au lieu de leur allocation de retraite. Cette élection unique s'est terminée le 29 mars 2018. La valeur du taux de participation était 90% pour les enseignants et 47% pour les non-syndiqués. Les groupes syndicaux non enseignants n'étaient pas admissibles en 2017-2018. Le montant total des paiements de service anticipés accumulés au 31 mars 2018 était de 3 511 050\$. La valeur des montants choisis était de 3 016 513\$.

9. Retraitement des chiffres des exercices antérieurs

Pendant l'année en cours le Conseil a comptabilisé le revenu et la dépense pour les montants payés par la province de la Nouvelle-Écosse envers la pension et les avantages sociaux des enseignants du Conseil. Le revenu et la dépense de l'année précédente ont été retraités/augmenté par 6 025 100\$ qui représente total payé par la province envers la pension et les avantages sociaux des enseignants du Conseil pour l'exercice terminée le 31 mars 2017. Ces retraitements affectent aucunement le surplus accumulé de l'exercice précédent.

Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'année en cours. Les changements n'affectent pas le surplus accumulé de l'exercice précédent.

10. Fonds générés par les écoles

En date du 31 mars 2018, les écoles du Conseil avaient en caisse un montant de 1 226 114 \$ (1 140 023 \$ en date du 31 mars 2017) généré par les écoles pour, entre autres, les activités du Conseil des étudiants, les activités sportives, les activités de la cafétéria, les activités de la cantine et les voyages de fin d'année. Les revenus générés par les écoles sont reconnus quand les fonds sont reçus. Les dépenses générées par les écoles sont reconnues à mesure que les fonds sont dépensés. Le détail des fonds générés par les écoles se présente à la page suivante.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2018

10. Fonds générés par les écoles (suite)

	<u>31 mars</u> <u>2017</u>	<u>Additions</u>	<u>Déboursés</u>	<u>31 mars</u> <u>2018</u>
Centre scolaire de la Rive-Sud	22 834 \$	78 876 \$	88 240 \$	13 470 \$
Centre scolaire Étoile de l'Acadie	10 648	56 385	61 111	5 922
École acadienne de Pomquet	50 964	70 715	82 281	39 399
École acadienne de Truro	65 461	121 167	111 851	74 776
École Beaubassin	22 608	116 209	87 612	51 206
École Beau-Port	53 090	107 929	90 254	70 765
École Belleville	24 918	141 149	106 309	59 758
École Bois-Joli	3 598	54 183	52 542	5 239
École des Beaux-Marais	12 360	92 512	80 255	24 617
École du Carrefour	40 209	122 724	118 142	44 791
École du Grand-Portage	13 892	49 068	45 518	17 442
École Jean-Marie-Gay	36 715	63 564	57 164	43 116
École Joseph-Dugas	1 491	48 083	44 238	5 336
École NDA	180 032	183 230	191 989	171 272
École Pubnico-Ouest	71 915	120 474	113 994	78 395
École Rose-des-Vents	31 331	42 538	33 143	40 726
École Saint-Albert	27 878	29 629	36 593	20 914
École secondaire de Clare	130 944	210 694	209 388	132 249
École secondaire de Par-en-Bas	167 648	328 136	364 639	131 146
École secondaire du Sommet	88 526	220 023	198 527	110 022
École Stella-Maris	61 238	74 664	78 068	57 835
École Wedgeport	<u>21 723</u>	<u>82 695</u>	<u>76 698</u>	<u>27 719</u>
Total :	<u>1 140 023 \$</u>	<u>2 414 647 \$</u>	<u>2 328 556 \$</u>	<u>1 226 114 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe A - Détails supplémentaires des revenus

Exercice clos le 31 mars

2018

2017

	<u>Budget</u>	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Province de la Nouvelle-Écosse			
Fonctionnement	59 049 000 \$	59 337 783 \$	55 368 175 \$
Affectés	11 451 000	11 779 849	9 894 556
Autres	4 000 000	3 741 849	4 176 544
Récupération – province N.-É.	<u>500 000</u>	<u>625 326</u>	<u>419 153</u>
	<u>75 000 000</u> \$	<u>75 484 807</u> \$	<u>69 858 428</u> \$
Gouvernement du Canada			
Fonds minoritaires	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
Projets, stratégies, autres	<u>3 350 000</u>	<u>2 775 270</u>	<u>3 288 692</u>
	<u>3 500 000</u> \$	<u>2 925 270</u> \$	<u>3 438 692</u> \$
Allocation des conseils municipaux			
Affectés	<u>1 000 000</u> \$	<u>947 848</u> \$	<u>717 095</u> \$
Autres revenus			
Générés par le Conseil		334 630 \$	771 596 \$
Fonds générés par les écoles		<u>2 414 646</u>	<u>2 172 527</u>
	<u>3 000 000</u> \$	<u>2 749 276</u> \$	<u>2 944 123</u> \$

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses

Exercice clos le 31 mars

2018

2017

	<u>Budget</u>	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Gouvernance du Conseil scolaire			
Avantages sociaux	\$	21 986	\$ 18 646
Déplacement & formation		133 008	117 581
Élections scolaires		-	43 839
Fournitures, matériaux & équipement		11 278	83 518
Honoraires & salaires		303 601	263 719
Services professionnels		32 758	22 823
	<u>525 000</u> \$	<u>502 631</u>	<u>550 126</u> \$
Bureau de la direction général			
Avantages sociaux	\$	63 720	\$ 121 258
Déplacement & formation		148 352	77 891
Frais professionnels		258 173	-
Fournitures, matériaux & équipement		275 667	322 226
Salaires		669 151	723 314
	<u>1 425 000</u> \$	<u>1 415 063</u>	<u>1 244 689</u> \$
Services des finances			
Avantages sociaux	\$	123 621	\$ 116 346
Déplacement & formation		23 156	21 702
Fournitures, matériaux & équipement		36 991	26 032
Salaires		511 660	445 485
Services professionnels		33 292	37 014
	<u>750 000</u> \$	<u>728 720</u>	<u>646 579</u> \$
Services de ressources humaines			
Avantages sociaux	\$	76 585	\$ 60 928
Déplacement & formation		73 859	61 300
Fournitures, matériaux & équipement		44 136	54 150
Salaires		377 582	371 197
	<u>575 000</u> \$	<u>572 162</u>	<u>547 574</u> \$
Services scolaires - écoles			
Avantages sociaux	\$	11 462 183	\$ 10 110 728
Déplacement & formation		1 182 420	828 094
Fournitures, matériaux & équipement		2 386 549	2 227 873
Salaires		41 260 703	37 962 801
Services professionnels		117 919	206 106
	<u>57 100 000</u> \$	<u>56 409 774</u>	<u>51 335 602</u> \$
Opérations - admin			
Avantage sociaux	\$	42 264	\$ 52 837
Déplacement & formation		8 933	27 207
Fournitures, matériaux & équipement		3 683	5 898
Salaires		195 952	169 680
Services professionnels		2 504	14 002
	<u>225 000</u> \$	<u>253 336</u>	<u>269 624</u> \$

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses

Exercice clos le 31 mars

2018

2017

	<u>Budget</u>	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Opérations - maintien			
Amortissement	\$ 28 785	\$ 30 300	\$
Avantages sociaux	431 243	470 727	
Déplacement & formation	3 787	31 468	
Fournitures, matériaux & équipement	862 019	1 143 202	
Location	218 448	178 195	
Réparation & entretien	1 980 695	1 791 686	
Salaires	1 673 397	1 970 353	
Services professionnels	118 084	39 171	
Services publics	1 941 247	1 975 955	
	<u>7 300 000</u> \$	<u>7 257 705</u> \$	<u>7 631 057</u> \$
Opérations - transport			
Amortissement	\$ 12 420	\$ 19 108	\$
Avantages sociaux	284 901	286 255	
Déplacement & formation	65 808	32 777	
Fournitures, matériaux & équipement	872 580	862 057	
Salaires	1 130 944	1 169 150	
Transport à contrat	5 398 742	4 961 713	
	<u>7 000 000</u> \$	<u>7 765 395</u> \$	<u>7 331 060</u> \$
Opérations - techno			
Avantages sociaux	\$ 75 550	\$ 81 800	\$
Déplacement & formation	38 017	53 010	
Fournitures, matériaux & équipement	330 409	547 805	
Salaires	302 458	390 843	
	<u>975 000</u> \$	<u>746 434</u> \$	<u>1 073 459</u> \$
Initiative du CSAP			
Avantages sociaux	\$ 293 771	\$ 282 884	\$
Déplacement & formation	175 513	71 442	
Fournitures, matériaux & équipement	66 404	132 991	
Salaires	1 485 616	1 538 235	
Services professionnels	310 685	347 090	
	<u>2 500 000</u> \$	<u>2 331 989</u> \$	<u>2 372 641</u> \$
Élaboration de programme			
Avantages sociaux	\$ 72 810	\$ 68 061	\$
Déplacement & formation	98 517	63 108	
Fourniture, matériaux & équipement	42 292	89 978	
Salaires	689 185	710 437	
	<u>950 000</u> \$	<u>902 804</u> \$	<u>931 584</u> \$
CPRP			
Avantages sociaux	\$ 83 042	\$ 79 631	\$
Déplacement & formation	8 746	8 209	
Fourniture, matériaux & équipement	155 884	82 096	
Salaires	495 585	501 183	
	<u>700 000</u> \$	<u>743 257</u> \$	<u>671 119</u> \$

Conseil scolaire acadien provincial
Annexe C – Détails supplémentaires des immobilisations

Exercice clos le 31 mars	2018	2017
	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Coûts des immobilisations		
Solde, au début de l'exercice	908 734 \$	908 734 \$
Solde, à la fin de la période	<u>908 734</u> \$	<u>908 734</u> \$
Amortissement cumulé		
Solde, au début de l'exercice	297 540 \$	248 132 \$
Amortissement	<u>41 206</u>	<u>49 408</u>
Solde, à la fin de la période	<u>338 746</u>	<u>297 540</u>
Valeur comptable nette	<u>569 988</u> \$	<u>611 194</u> \$
Valeur comptable nette		
Solde, au début de l'exercice	611 194 \$	660 602 \$
Solde, à la fin de la période	<u>569 988</u>	<u>611 194</u>
Augmentation dans la valeur comptable nette	<u>41 206</u> \$	<u>49 408</u> \$
